



Rheinland-Pfalz

MINISTERIUM FÜR BILDUNG

APERÇU DU SYSTÈME SCOLAIRE EN RHÉNANIE- PALATINAT

Informations pour les familles nouvellement arrivées – disponibles en 22 langues



Französisch



Potenzial & Perspektive

Ein Analyseverfahren für neu Zugewanderte



L'ÉCOLE EN RHÉNANIE-PALATINAT

En Rhénanie-Palatinat, tous les enfants doivent aller à l'école (scolarité obligatoire). Sont concernés par cette obligation tous les enfants atteignant l'âge de 6 ans au 31 août de l'année d'entrée à l'école.

Il existe différents types d'école. Pour commencer, tous les enfants vont à l'**école primaire (Grundschule)** de la 1^{ère} à la 4^e classe. Puis, ils vont dans un **établissement d'enseignement secondaire (enseignement secondaire I, Sekundarstufe I)** de la 5^e à la 9^e classe au moins. Après cela, ils peuvent aller dans une **école professionnelle (Berufsbildende Schule)**, un **lycée professionnel (Fachoberschule)** ou un **cycle d'enseignement secondaire supérieur (gymnasiale Oberstufe)**.

Si vous et votre famille venez de l'étranger pour emménager en Rhénanie-Palatinat, les écoles vous conseilleront quant au type d'école le mieux adapté à votre enfant. Veuillez apporter tous les certificats de votre enfant lors de ce rendez-vous de conseil.

Acquisition de la langue



En cours, les enfants, les jeunes et leurs professeurs parlent allemand. Pour que les enfants

d'une autre langue maternelle apprennent l'allemand rapidement, les écoles proposent des cours DaZ (Deutsch als Zweitsprache, allemand deuxième langue). Les enfants et jeunes qui ne parlent et ne comprennent que peu ou pas l'allemand y apprennent la langue pendant jusqu'à 20 heures par semaine. Le reste du temps, ils participent aux cours dans leur classe.

De nombreuses écoles utilisent le programme 2P. De cette manière, elles peuvent déterminer le niveau de connaissances des écolières et écoliers nouvellement arrivés.



Potenzial & Perspektive

Ein Analyseverfahren für neu Zugewanderte

L'école primaire (Grundschule)

Les enfants en âge d'aller à l'école primaire vont dans l'établissement assigné à votre lieu de résidence. À l'école primaire, les enfants apprennent notamment les connaissances élémentaires comme la lecture, l'écriture et le calcul.

Lors de leur quatrième année d'école, les enfants reçoivent une recommandation pour la suite de leurs études scolaires. Toutefois, c'est aux parents de décider dans quelle école ira leur enfant. Les écoles conseillent les parents.

Établissements secondaires



En Rhénanie-Palatinat, il existe trois types d'écoles d'enseignement secondaire : **l'école secondaire plus (Realschule plus), l'école secondaire polyvalente (Integrierte Gesamtschule) et le lycée (Gymnasium)**. Il est possible de passer d'un type d'école à un autre et un tel changement peut être pertinent si les cours se révèlent trop durs ou trop faciles pour l'enfant.

L'école secondaire plus (Realschule plus)

L'école secondaire plus permet aux enfants de définir rapidement quels métiers les intéressent (orientation professionnelle). Après la 9^e classe, il est possible d'obtenir le diplôme professionnel (Berufsreife) et après la 10^e classe, le certificat de fin d'études secondaire I (Qualifizierte Sekundarabschluss I) ou diplôme d'études secondaires (Mittlere Reife). Par la suite, les jeunes peuvent apprendre un métier. Cependant, une fois la 10^e classe réussie avec une certaine moyenne de notes, ils peuvent également choisir un lycée professionnel (Fachoberschule), une école professionnelle (Berufsbildende Schule = BBS) ou un cycle d'enseignement secondaire supérieur (gymnasiale Oberstufe).

Le lycée professionnel (FOS)

Alliance de cours et de pratique professionnelle Certaines écoles secondaires plus proposent également un lycée professionnel (Fachoberschule).

Les 11^e et 12^e classes y allient cours et pratique professionnelle. Il existe différentes spécialités, telles que l'économie et la gestion, la technique ou la santé et le social.

Le diplôme d'un lycée professionnel permet d'étudier dans une haute école spécialisée (Fachhochschule) ou de commencer une formation professionnelle.

L'école secondaire polyvalente (IGS)

L'école secondaire polyvalente (integrierte Gesamtschule) permet d'obtenir tous les diplômes scolaires. Le diplôme professionnel après la 9^e année, le certificat de fin d'études secondaires I après la 10^e classe, la partie scolaire du diplôme de haute école spécialisée (Fachhochschulreife) après la 12^e année ou le baccalauréat général (Allgemeine Hochschulreife ou Abitur) après la 13^e année. Dans une IGS, le choix du diplôme reste ouvert plus longtemps.



Dans une IGS, les enfants reçoivent un enseignement commun dans certaines matières, mais bénéficient de cours à différents niveaux pour d'autres matières.

Le lycée général (Gymnasium)

Au lycée général, les jeunes acquièrent dès le départ des aptitudes et compétences approfondies afin de pouvoir par la suite étudier à l'université ou commencer une formation professionnelle. En Rhénanie-Palatinat, la plupart des jeunes passent 9 ans au lycée (G9). Dans plusieurs lycées, il est déjà possible de passer les examens du baccalauréat après 8 années (G8GTS).

Dans les premières années du lycée, les écolières et écoliers ont cours regroupés par classe. Pour les trois dernières années, ils peuvent choisir certaines spécialités et suivre le système du cycle d'enseignement secondaire supérieur dans l'objectif d'obtenir le baccalauréat général (Abitur).

L'école professionnelle (Berufsbildende Schule)

Les écoles professionnelles (BBS) offrent de nombreuses opportunités de formation professionnelle et diplômante.

Si les jeunes ont déjà passé neuf ans à l'école sans parvenir à obtenir un diplôme, ils peuvent passer leur diplôme professionnel au cours d'une année de préparation professionnelle (Berufsvorbereitungsjahr = BVJ). Après être passé par l'école d'enseignement technique I (Berufsfachschule I), puis avoir été admis dans une école d'enseignement technique II (Berufsfachschule II), les jeunes peuvent obtenir un certificat de fin d'études secondaires avec le diplôme professionnel en deux ans. Si les conditions sont réunies, il leur est ensuite possible d'entrer dans une école supérieure professionnelle (Berufsoberschule) pour passer le diplôme de haute école spécialisée (Fach-

hochschulreife) ou le baccalauréat. Les écoles conseillent les jeunes quant à la voie la mieux adaptée pour eux.

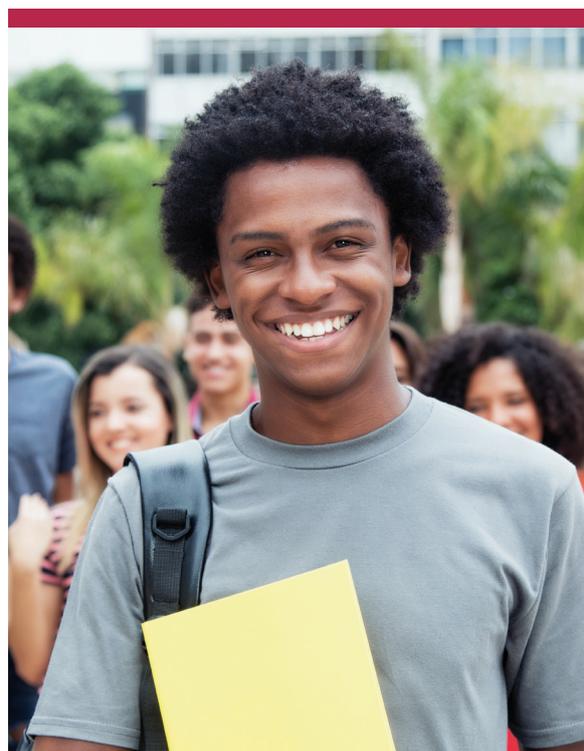
Pour suivre une formation, il faut aller dans une école professionnelle (Berufsschule).

Diplôme suite à une formation



Il existe plus de 300 formations à un métier. Pendant deux à trois ans et demi, le jeune apprend en entreprise et à l'école professionnelle.

Cette formation en alternance est une particularité du système scolaire allemand. Il est aussi possible d'obtenir le diplôme professionnel (Berufsschulreife) de cette manière, ou même le certificat de fin d'études secondaires I sous certaines conditions. Le diplôme professionnel n'est pas forcément nécessaire pour commencer une formation professionnelle.





Enfants avec des besoins éducatifs particuliers

Pour les enfants nécessitant un soutien éducatif, il est possible de constater un besoin éducatif particulier. Les parents de ces enfants peuvent choisir entre une école avec une offre inclusive ou une école spécialisée. Les écoles spécialisées ou possédant des cours inclusifs permettent d'obtenir les mêmes diplômes qu'à l'école secondaire plus ou certains diplômes particuliers (formes spéciales du diplôme professionnel, certificat de fin d'études priorisant le développement global).

Vous trouverez de plus amples informations sur tous les types d'écoles sur:

<https://bildung-rp.de/schularten.html>

Cette brochure est disponible en téléchargement dans les langues:

- Deutsch
- العربية (Arabisch)
- Bosanski (Bosnisch)
- Български (Bulgarisch)
- 中文 (Chinesisch)
- فارسی دری (Dari)
- English (Englisch)
- Français (Französisch)
- Ελληνικά (Griechisch)
- Italiano (Italienisch)
- Hrvatski (Kroatisch)
- پښتو (Paschtu)
- Polski (Polnisch)
- Português (Portugiesisch)
- Русский (Russisch)
- Română (Rumänisch)
- Српски (Serbisch)
- Español (Spanisch)
- ትግርኛ (Tigrinya)
- čeština (Tschechisch)
- Türkçe (Türkisch)
- Magyar (Ungarisch)

sur <https://migration.bildung-rp.de>

MENTIONS LÉGALES

Rédaction:

Christiane Schönauer-Gragg
(responsable au sens de la loi sur la presse)

Conception:

RHEINDENKEN GmbH
www.rheindenken.de

Crédits photo:

shutterstock.com/wavebreakmedia (couverture);
istockphoto.com/ferlistockphoto (p. 3);
istockphoto.com/DMEPhotography (p. 4);
istockphoto.com/monkeybusinessimages (p. 5)

Version:

juin 2021



Rheinland-Pfalz
MINISTERIUM FÜR BILDUNG

GEFÖRDERT VOM



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

Ministère de l'Éducation
(Ministerium für Bildung)
Mittlere Bleiche 61
55116 Mainz

poststelle@bm.rlp.de
www.bm.rlp.de